Image not found or type unknown

disposition de fonds par la banque sans autorisation du client

Par **Possumgirl**, le **18/01/2012** à **08:39**

Ma mère, citoyenne américaine, est décédée en juillet dernier. Moi, sa fille unique, française, résident en France, ait été obligée de confier le règlement de la succession à un notaire américain ("probate lawyer") pour des raisons pratiques (éloignement), techniques (complexité des formalités à accomplir aux USA) et fiscales américaines.

Ma mère n'avait qu'un seul compte en France à la BNP avec un solde dérisoire, mais la BNP a pris sur elle, sans solliciter mon accord préalable, de transférer le solde de ce compte (148 euros) à une agence du gouvernement américain chargée des retraites sur simple demande de ces derniers.

Le motif est le remboursement d'un excédent de retraite payé après le déces de ma mère, mais l'agence américaine en question avait été notifiée par mes soins préalablement de faire valoir sa réclamation légitime auprès du notaire américain, qui lui aurait remboursé la différence sur simple présentation à partir de la succession. (Comme cela a été le cas avec d'autres organismes de retraite américains).

En tout état de cause, j'ai besoin vis à vis du notaire américain d'un document de la BNP qui atteste avoir payé cette somme à l'organisme en question, document que la BNP refuse de me donner depuis 3 mois, sans raison affichée.

De quoi puis-je les menacer pour régler cette affaire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés